



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Décision DB 2023-069

Demande de subvention exceptionnelle - Investissement pour les sites d'escalade des Sarrasis et les rochers de Camurac

Date de convocation : 13/09/2023	Liste des délibérations affichées le : 20.09.2023	
Membres en exercice : 10	Présents : 5 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 4	Votants : 6

Présents : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusés : Jacques GALY, Christian SOULA, Alfred VISMARA et Mohamed EL HABCHI

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Jacques MAMET

La Communauté de communes des Pyrénées audoises poursuit à travers l'exercice de sa compétence l'équipement et l'entretien des sites d'escalade inscrits au PDESI.

A la suite de l'expertise réalisée par le Comité Territorial d'escalade de l'Aude il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux sur les falaises d'escalade des Sarrasis : purges, mises aux normes des équipements, débroussaillage et nettoyage des voies ainsi que le remplacement des trois panneaux d'information.

Par ailleurs afin de nous assister dans le cadre du projet d'équipement du site d'escalade de Camurac, nous avons sollicité le Comité Territorial d'escalade de l'Aude afin d'équiper le site conformément au dossier qui avait été déposé à la CDESI du 26 mai 2023 dans le respect des normes définies par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME).

Ces travaux complémentaires, d'équipement et de mise aux normes pour l'année 2023 font apparaître un coût total de 4 295.10 € HT : 2 495.10 € HT pour le site des Sarrasis et 1 800 € pour les rochers de Camurac.

Nous souhaitons solliciter une participation du Conseil Départemental sur l'investissement à hauteur de 60% du total de 4 295 € HT, représentant un montant de 2 577 € HT.

Contenu du dossier de subvention :

**Demande de subvention exceptionnelle 2023
TAXE D'AMENAGEMENT – Activité Escalade
Communauté de Communes des Pyrénées Audoises**

Signalétique d'information du site d'escalade des Sarrasis : Remplacement des 3 panneaux qui sont devenus obsolètes :

Chaque panneau est composé de deux éléments, partie inférieure 700X35, partie supérieure 700X700. Les nouveaux panneaux seront directement collés sur les anciens.

Ces panneaux sont localisés :

- Parking du site d'escalade des Sarrasis
- Salle d'escalade de Belcaire
- Parking de Roquefeuil à côté du cimetière

Mise aux normes du site d'escalade des Sarrasis :

Le site des Sarrasis est un des rares sites d'escalade de l'Aude situé en moyenne montagne. Du fait de son orientation sud, le site est accessible quasiment toute l'année, seule la neige et les très fortes chaleurs en empêché l'accès en hiver et en été.

Vingt et une voies sont équipées dans un niveau intermédiaire, 5a à 7a, niveau recherché par les familles, les clubs et une tranche importante des grimpeurs. C'est un terrain de jeu idéal pour s'initier et progresser pour les clubs d'escalade de Belcaire et Quillan ainsi que pour les pratiquants de la salle d'escalade de Belcaire située à 10 minutes.

1. Le site étant classé comme site sportif il nécessite la en place d'un cahier de suivi et d'un registre des voies des équipateurs originaux.
2. Il y a beaucoup de végétation dans les voies faciles, dans les voies difficiles il y moins de végétation mais elle se loge dans les petites prises permettant l'ascension. Un gros nettoyage est donc à prévoir.
3. Dans l'ensemble, le rocher est très compact mais une purge préventive est tout de même nécessaire afin de nettoyer les zones les plus fracturées qui dans l'avenir pourraient poser un problème.
4. Rééquipement des voies : Changement de l'ensemble des relais et des maillons rapides qui présentent une corrosion superficielle et remplacements des points d'ancrage en 10 mm par des goujons en 12 mm.
5. Équipement d'une nouvelle voie.

Équipement des rochers de Camurac :

Création de 7 voies d'escalade sur 2 zones et d'un parcours type Bloc en traversée, en utilisant des prises artificielles grises pour une meilleure intégration au paysage et pour faciliter l'ascension.

Le matériel d'équipement a déjà été subventionné dans le cadre du PDESI, mais afin de permettre que la mise en place de l'équipement réponde aux normes de la FFME, il est indispensable que celui-ci soit placé par des intervenants compétents.

BUDGET PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2023 :

Liste des devis fournis en annexe

Devis n°	Date	Entreprise	Désignation	Montant € HT
DE0244	23/09/23	Intertrace	Panneaux Alu-Dibond 3 mm traités anti UV - 3 panneaux 700X700 - 3 panneaux 700X350	374 €
	26/09/23	Comité Territorial Escalade	Rééquipement et mise aux normes site escalade des Sarrasis	2 121 €
	26/09/23	Comité Territorial Escalade	Rocher de Camurac : Nettoyage des rochers, purge. Main d'œuvre pour l'équipement des voies et de la traversée. - 6 jours de travail	1 800 €
			Sous-total	4 295 €

Plan de financement 2023 :

	Recettes	Affectations	
CCPA	Auto-financement	Équipements APN 2023	1 718 €
Département	60% Subvention	Investissements 2023	2 577 €
TOTAL			4 295 €

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de la communauté n° DC 2020.047 du 30 juillet 2020 portant délégations au Bureau,

Après en avoir délibéré,

Membres présents	6	Suffrages exprimés	6
Retraits avant vote	0	Pour	6
Abstentions	0	Contre	0

- **APPROUVE** le programme présenté au rapport et le budget prévisionnel des investissements ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements nécessaires par le dépôt de demandes de subventions ;
- **AUTORISE** le travail de terrain pour la mise en œuvre du projet sur le terrain et son suivi.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 06.10.2023
- ❖ et de sa publication le 06.10.2023

